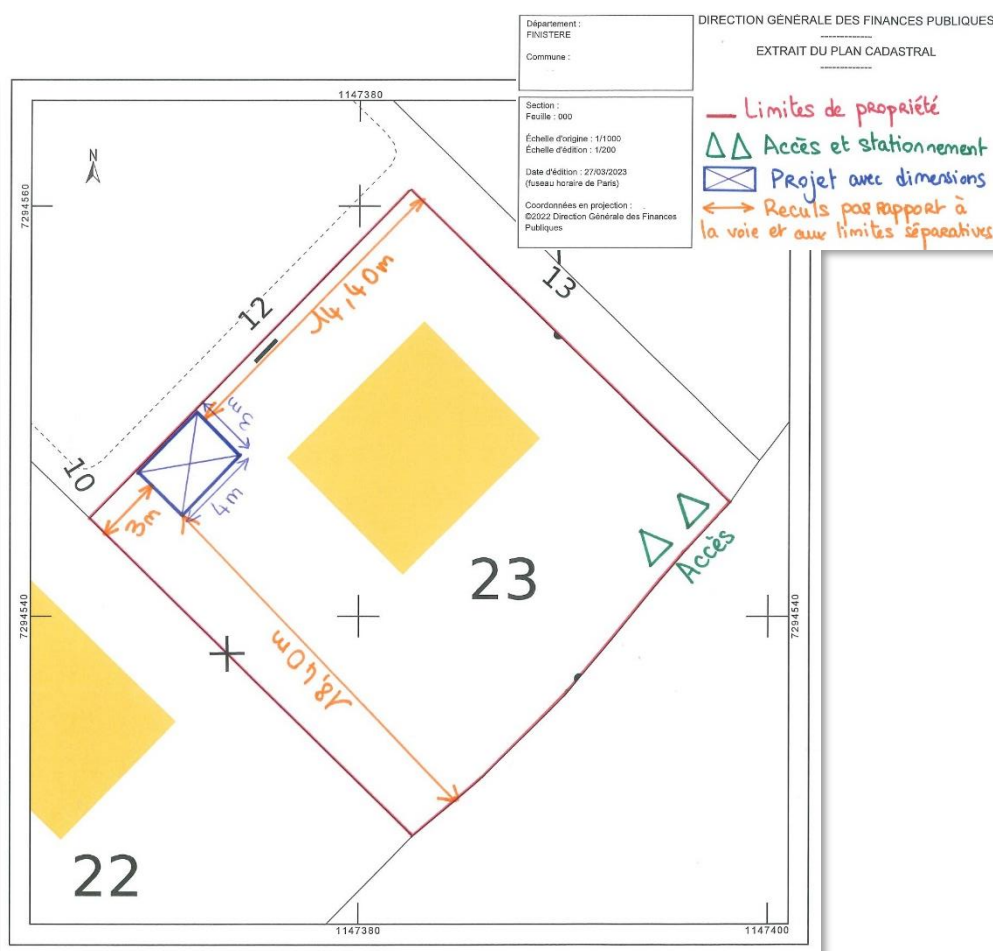


# PLAN DE MASSE (DP2 – PC2 – PCMI2)

## OBJECTIFS :

- présenter le projet dans sa totalité
- vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur (cf. règlement du document d'urbanisme en vigueur)
- connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux



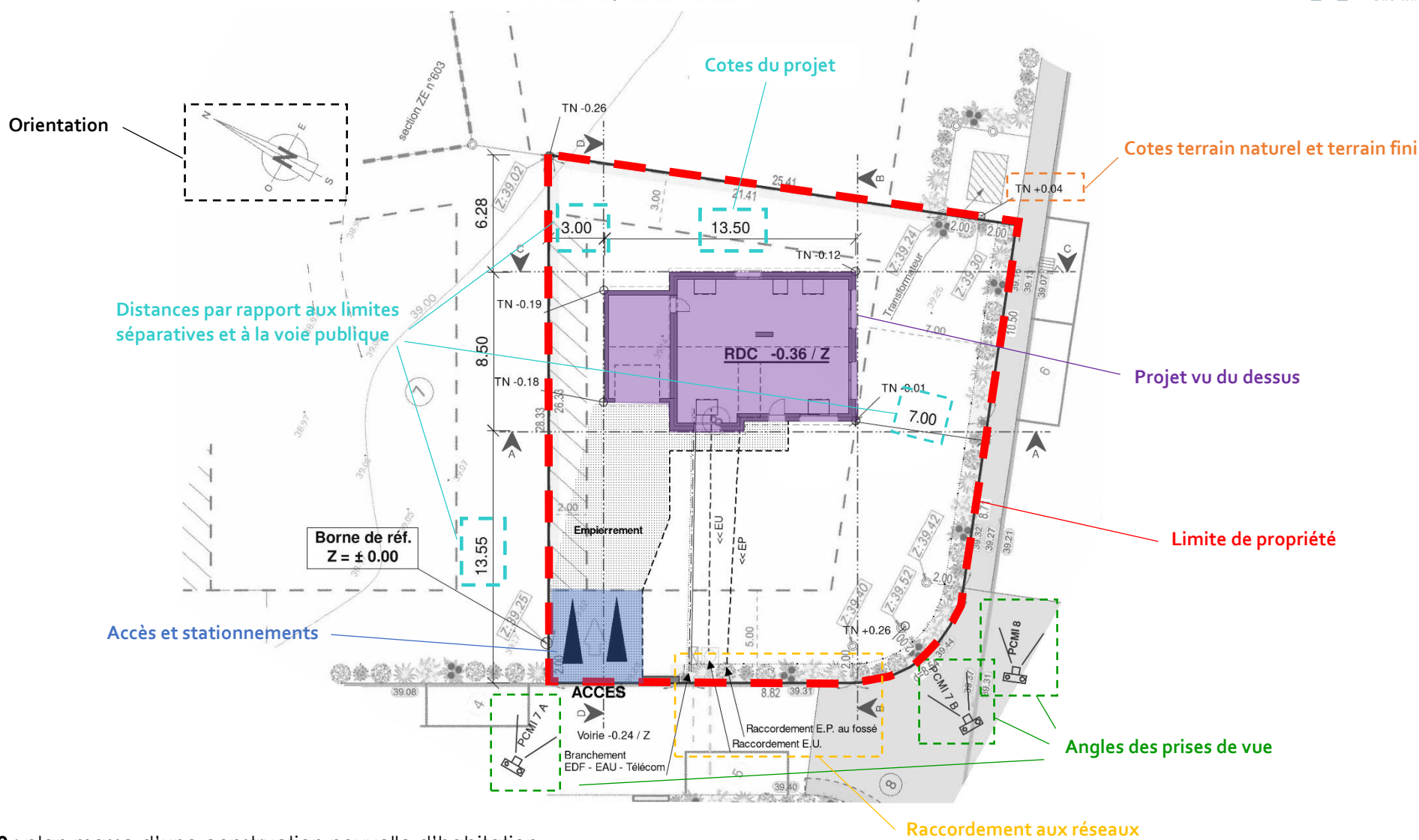
## Représenter :

- 📄 l'échelle (entre 1/50<sup>e</sup> et 1/500<sup>e</sup>)
- 📄 l'orientation (direction du nord)
- 📄 les limites de propriété
- 📄 le projet vu de dessus avec les débords de toiture
- 📄 les cotes (longueur, largeur)
  - du terrain
  - du projet
  - des distances du projet par rapport à la voie publique et aux limites séparatives
- 📄 les cotes terrain naturel (TN) et terrain fini (TF) aux angles de la construction
- 📄 le raccordement aux réseaux (+ emplacement assainissement individuel le cas échéant)
- 📄 les accès
- 📄 le stationnement
- 📄 l'angle des prises de vues des 2 photos du terrain (PC7 et 8)

**Exemple 1** : plan masse d'abri de jardin réalisé à la main sur la base d'un extrait cadastral  
[Cadastr.gouv](http://Cadastr.gouv)

# PLAN DE MASSE (DP2 – PC2 – PCMI2)

Superficie réelle = 615m<sup>2</sup>  
Cadastré Section ZE n°583  
Surface de plancher = 250m<sup>2</sup>



Exemple 2 : plan masse d'une construction nouvelle d'habitation